

LE CALVAIRE DES INDIGÈNES ALGÉRIENS...

«*Tous les hommes naissent libres et égaux en droits*». C'est la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* qui raconte cela. Mais il est facile de prouver que cette égalité n'a jamais existé et surtout pour nous indigènes algériens.

Nos droits, les voici tels que les comprennent les canailles sanguinaires, les pirates rapaces qui, sous prétexte de colonisation, nous ont apporté les soi-disant «*bienfaits*» de leur «*civilisation*».

Ils consistent à voir les terres sur lesquelles nous sommes nés, que de père en fils nous fécondions de notre labeur, qui nous donnaient de quoi vivre librement et fièrement, accaparées par nos «*bienfaiteurs*».

Il est vrai que nous avons «*le droit*» de travailler sur ces terres qui nous ont été volées, des 10 et 12 heures par jour pour un salaire dérisoire de cinq francs. Or, la vie est chère en Algérie, très chère. Et c'est une atroce misère pour nous et nos familles.

Nous avons un autre «*droit*» que ne nous contestent pas, au contraire, les entrepreneurs de charniers patriotiques, c'est celui d'aller crever sur les champs de bataille pour la défense de la France si généreuse. Nous en avons en 1914 et les années qui suivirent largement «*profité*». On nous arme même contre nos frères de race qui ont le courage de résister à l'envahisseur. C'est sans doute au nom du «*droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*».

Il nous faut subir également sans rien dire toutes les vexations que la fantaisie des administrateurs et des bureaux s'acharnent à nous imposer.

Le fascisme italien n'est pas plus odieux que les méthodes de colonisation employées par les fonctionnaires de la *République française*. Il n'y a donc rien d'étonnant que dépouillé, crevant de faim, n'ayant d'autres alternatives que de mendier ou de trimer comme des forçats pour un salaire de famine, un très grand nombre d'indigènes fuient cette civilisation «à coups de triques».

Beaucoup se sont dit que, puisqu'ils étaient bons pour défendre la France, ils avaient le droit de trouver sur son sol, en travaillant, de quoi vivre. En fait, la condition de l'indigène qui travaille en France n'est pas à comparer avec celle de celui qui reste en Algérie.

Quand il arrive, même s'il est sans travail, il trouve près des autres algériens une assistance qui ne se pratique guère dans d'autres milieux.

Il tombe, évidemment, sous une autre exploitation, mais tout de même moins sauvage que celle qu'il subit dans son pays.

Naturellement, les gros propriétaires, les négriers d'Algérie et de Tunisie, ne voient pas d'un bon œil cette migration d'une main-d'œuvre qui leur procure de si gros bénéfices. Aussi pour l'empêcher, ils ont recours à la crapule politique qui n'a rien à leur refuser.

Et, ce qu'un gouvernement du *Bloc national* avec Poincaré n'avait pas fait, le gouvernement du *Bloc des gauches* avec Herriot n'a pas craint de le tenter.

C'est ainsi qu'on pouvait lire dernièrement dans le *Quotidien* qu'une réglementation allait être instituée pour «*l'admission dans la métropole des travailleurs indigènes*».

«*Cette réglementation a pour but, comme l'a déclaré l'un des membres de la commission, M. Marius Moutet, de permettre la pénétration judicieusement progressive d'éléments indigènes répondant par leur aptitude physique et professionnelle aux exigences de différentes branches de l'activité nationale métropolitaine.*

En Commission a voulu que l'indigène qui vient travailler en France ne soit plus exposé à quitter son foyer sans avoir la certitude préalable de trouver en France au moins l'équivalent de ce qu'il abandonne.

La Commission interministérielle dont les travaux furent présidés par M. Duvernoy, directeur des Affaires algériennes au ministère de l'intérieur, a décidé également la création en France d'organismes d'assistance et de protection pour les travailleurs indigènes.

Dorénavant, les travailleurs algériens et nord-africains, avant de s'embarquer pour la France, devront produire un certificat d'engagement visé par le ministère du Travail, un certificat médical et une carte d'identité avec photographie délivrée par le maire ou l'administrateur de la commune où l'indigène est domicilié.

Le ministre de l'intérieur a décidé que ces mesures seraient appliquées a partir du 1^{er} octobre 1924».

Donc, à partir du 1^{er} octobre, les administrateurs pourront empêcher le départ pour la France de ceux qu'ils embarquaient de force quand il s'agissait d'aller combattre ceux qu'ils appelaient des barbares. Je sais et d'autres sauront s'ils ne s'en sont pas encore aperçus où sont les barbares. Ce sont les politiciens hypocrites qui n'ont rien à envier à Mussolini.

Et pour bien montrer cette hypocrisie, je leur affirme que l'indigène ne quitte son pays que parce qu'il ne peut plus y vivre, parce qu'il y crève de misère, parce qu'il y est abominablement pressuré, exploité. C'est un esclave qu'ils veulent conserver à ceux qui l'ont dépouillé de la terre natale.

Ce qu'il abandonne en Algérie, M. Marius Moutet, député «socialiste!...», c'est un peu de misère.

Voilà ce que vous crie un algérien et qui ajoute: «*Prenez garde qu'un jour les parias en aient "marre" et qu'ils prennent les fusils que vous leur avez appris à manier pour les diriger contre leurs véritables ennemis, au nom du droit à la vie et non comme autrefois pour une soi-disant Patrie marâtre et criminelle».*

Mohamed SAÏL.
